

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

**VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE**

**EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 5 septembre 2022**

Date de la convocation : 30 août 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (28) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. SIMON, Mme BASLE, M. RAVAUDET, Mme LECOQ, Mme PFEIFFER, adjoints, M. JAN, Mme FRIOT, Mme MAIGNOT, Mme TRIBOULT, Mme BILLARD, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, M. COLLONGE, Mme THO, M. DAVID, M. CADIOU, M. HAGGAN, M. LLAVORI, M. LUCAS, Mme GARANDEAU, M. BIARD, M. DEIN, M. MACE, Mme RACHEDI, M. NOURRY MERRIEM (de 19h09 à 19h50), conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (5) : M. COCHERIL, adjoint, Mme PRIGENT, M. LEBRUN, Mme BOUSQUET, M. SALMON, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE (4) : M. COCHERIL a donné procuration à Mme PFEIFFER.

Mme PRIGENT a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.

M. LEBRUN a donné procuration à Mme BASLE.

M. SALMON a donné procuration à Mme Ducamin.

Mme LECOQ a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2022.086 Commission d'appel d'offres – Renouvellement intégral – Fixation des conditions de dépôt des listes des candidats

Rapporteur : M. Ducamin

- **VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1414-2, L.1414-5, L.2121-21 et L.2121-22 ;
- **VU** la délibération n°2020.032 en date du 25 mai 2020 procédant à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **VU** la délibération n°2021.046 en date du 5 juillet 2021 prenant acte de la composition de la Commission d'appel d'offres suite à des démissions de conseillers municipaux membres de cette instance ;
- **VU** la délibération n°2022.079 du Conseil Municipal du 05 septembre 2022 prenant acte de l'installation de nouveaux conseillers municipaux ;
- **VU** le Règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres approuvé par la délibération n°2021.049 et notamment son article 4 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Madame la Maire ;
- **CONSIDERANT** que suite à la démission d'un Conseiller municipal membre titulaire de la Commission d'appel d'offres, la ville de Saint Jacques de la Lande se trouve dans l'impossibilité de pourvoir à son remplacement du fait de l'inexistence de membre suppléant inscrit sur la même liste aux élections municipales ;
- **CONSIDERANT** donc la nécessité de procéder au renouvellement intégral de la Commission d'appel d'offres afin de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein, tel que prévu à l'article L.2121-22 du CGCT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte du renouvellement intégral de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) suite à la démission d'un conseiller municipal membre titulaire de cette instance ;
- Indique que la date limite pour le dépôt des listes qui serviront à l'élection des membres titulaires et suppléants de la CAO a été fixée au lundi 5 septembre 2022 à 12h00. Ce dépôt a été effectué par courrier adressé par voie postale à la mairie ou par mail à l'adresse mairie@st-jacques.fr.

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 6 septembre 2022

Marie DUCAMIN
Maire



Sylvie LECOQ
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sylvie Lecoq'.



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 06/09/22
Publié sur le site de la Ville le : 06/09/22
Par le service affaires générales